

Le Monde condamné : « Les fact-checkeurs ont été fact-checkés »



Décryptage de l'avocat de France-Soir, Me Arnaud Dimeglio

[Source : France-Soir]

Débriefing avec Me Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier et de Paris, qui a défendu le site d'information généraliste *France-Soir* dans le cadre du procès face au journal *Le Monde*.

Me Dimeglio s'exprime sur cette décision de justice :

« France-Soir est reconnu comme un service de presse en ligne qui bénéficie d'un certificat d'information politique et générale. Donc, il y avait un décalage total entre la qualité professionnelle du service de presse en ligne de France-Soir et une information contraire diffusée par le journal Le Monde, [qui le décrivait comme] un "simple blog" qui diffuserait de "fausses informations". [...] La justice a statué que l'on ne peut pas dire que France-Soir diffuse de fausses informations. [...] C'était une campagne de dénigrement, à un moment donné on dit stop, ça suffit. »

Arnaud Dimeglio a aussi défendu Xavier Azalbert, directeur de la publication de *France-Soir* face au médecin Matthias Wargon, il annonce que son client va faire appel de la décision de justice.

Voir : Le Monde condamné : dire que France-Soir est un « blog » et diffuserait de « fausses informations » constitue un acte de concurrence déloyale par dénigrement